

# « La lutte contre les violences faites aux femmes, un angle mort des politiques publiques »

**Alyssa Ahrabare est juriste, féministe et présidente de la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF), et responsable de plaidoyer et juridique de l'European Network of Migrant Women (ENOMW). Elle est intervenue en fin d'année dernière dans diverses formations organisées par la FSU. Nous en avons profité pour lui poser quelques questions.**

Propos recueillis par **ANNE ROGER**,  
membre du bureau national

**Un projet de loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles porté par une coalition féministe est régulièrement évoqué depuis quelques mois. Peux-tu nous en dire un peu plus sur ce projet ?**

La séquence du 25 novembre 2025 a effectivement donné lieu à quelques expressions concernant le projet de loi intégrale pour lequel nous avons formé une coalition avec des organisations de défense des droits des femmes, des organisations de protection de l'enfance et des syndicats, dont la FSU, la CGT et Solidaires, depuis plus d'un an. Nous nous mobilisons et nous portons 140 mesures pour une réponse qui soit vraiment holistique, qui soit complète sur la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences sexuelles en particulier, puisque c'est vraiment un angle mort des politiques publiques. C'est un phénomène massif sur lequel règne une impunité qui est quasi totale, puisqu'on estime que moins de 1 % des violeurs sont condamnés à des peines de prison. Dans le cadre de cette mobilisation qui date d'à peu près un an et demi, nous avons pu travailler avec un groupe de 80 parlementaires issus de huit groupes politiques sur 11 représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat, hors extrême droite et hors de certains partis qui ont refusé de se joindre à l'effort, comme La France insoumise. Avec ces 80 parlementaires, nous avons travaillé à une proposition de loi qui a été déposée le 24 novembre 2025. Elle compte 78 articles qui traitent de la prévention, de l'éducation, des actes d'enquête obligatoires – avec tout le parcours judiciaire des victimes, notamment une spécialisation de la justice à tous les niveaux –, de la lutte contre la récidive,

de la lutte contre les cyberviolences sexistes et sexuelles et de l'exploitation sexuelle en ligne.

C'est donc une proposition de loi très complète\*. Les travaux se poursuivent pour qu'elle soit inscrite à l'agenda parlementaire et qu'elle puisse être adoptée.

**Aurore Bergé a également évoqué un projet de loi, est-ce le même ?**

Parallèlement, il y a effectivement eu l'annonce d'un projet de loi porté par Aurore Bergé, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, sur le contenu duquel nous avons très peu d'informations et auquel aucun budget n'est associé. Évidemment, la question du budget et des moyens est au cœur de nos préoccupations. Sans budget à la hauteur, on ne peut pas pleinement lutter contre le phénomène systémique et massif que constituent les violences contre les filles et les femmes.

**Lors du dernier conseil délibératif national de la FSU, tu as fait une intervention très éclairante sur la prostitution des mineures, qui est malheureusement en pleine expansion. Peux-tu revenir sur quelques points ?**

La prostitution des mineures est malheureusement en expansion en raison de multiples facteurs. Vos métiers vous amènent évidemment à être en contact avec des publics qui sont à risque. C'est important d'être informé sur les signaux et sur les mécanismes qui sont à l'œuvre pour repérer ces situations de violences et d'exploitation sexuelles. On pourrait penser que les victimes sont des filles, des adolescentes déscolarisées, complètement hors du système, mais en fait ce n'est pas le cas. La majorité des victimes identifiées sont scolarisées. Il y a donc vraiment un enjeu

**« Sans budget à la hauteur, on ne peut pas pleinement lutter contre le phénomène systémique et massif que constituent les violences contre les filles et les femmes. »**

\* Elle est accessible en ligne : [loi-integrale.fr](http://loi-integrale.fr).

à former les professionnels éducatifs pour pouvoir repérer les situations de risque.

Pour nous, c'est clair, l'exploitation sexuelle n'est jamais un choix. Il y a toujours une forme de vulnérabilité qui est exploitée. De nombreux mécanismes de glamourisation de la prostitution passent par les réseaux sociaux. Les mineures qui sont en situation de prostitution, bien souvent, ne se considèrent pas comme des victimes de violences sexuelles ou de prostitution. Ce qui est très important dans le cadre de l'identification et de l'accompagnement de ces jeunes femmes ou de ces filles, c'est de comprendre que, quoi qu'elles en disent, elles vivent une situation de violence.

L'exploitation, souvent, n'est pas sexuelle dès le début. Il va y avoir une progression, des choses qui vont opérer par palier, et finalement une forme de piège se referme sur la victime. Il faut pouvoir déconstruire ça avec elles pour pouvoir les protéger si elles nient que quelque chose se passe. Le fait qu'une personne nie ou minimise les violences qu'elle subit ne veut pas dire que ces violences n'existent pas, puisque, évidemment, il y a une mise sous emprise qui fait que c'est parfois très difficile de pouvoir libérer la parole.

Par ailleurs, il faut avoir en tête que cela ne concerne pas que les mineures en grande précarité. Il n'y a pas de profil type de la mineure en situation de prostitution. Pour beaucoup, elles sont scolarisées, parfois elles sont dans des familles de milieu socio-économique où il n'y a pas de problème spécifique de précarité.

#### **Tu travailles avec Osez le féminisme. Peux-tu nous rappeler ce qu'est cette association et quel y est ton rôle ?**

Osez le féminisme est une association nationale reconnue d'intérêt général. Je suis responsable du plaidoyer de cette association. C'est une association de sensibilisation et de plaidoyers qui a 12 antennes actives dans toute la France. Je pense que cette représentation territoriale fait notre force, puisque de fait nous menons un plaidoyer au niveau national tout en ayant aussi un ancrage dans une bonne partie du territoire français. Les sujets que nous traitons dans nos groupes de travail sont, sans exhaustivité, la justice – une justice qui soit à la hauteur pour lutter contre les violences

faites aux femmes –, l'écologie et le climat – notamment le lien et la porosité avec les questions de droits des femmes –, un féminisme qui soit antiraciste et qui inclue pleinement les luttes intersectionnelles, une approche féministe de la pédocriminalité et de l'inceste qui sont des enjeux majeurs. Nous abordons aussi les problématiques des femmes lesbiennes, qui sont très invisibilisées et qui subissent des violences multiples, et nous luttons contre l'industrie pornographique – parmi les procédures en cours que nous menons, il y a l'affaire French Bukkake – et contre l'exposition des mineures à cette pornographie qui fait des ravages.

Je voudrais finir en rappelant que le proxénétisme comme l'achat d'actes sexuels sont condamnés en France. Ce n'est plus le cas des victimes, puisque le délit de racolage pour lequel les personnes en situation de prostitution pouvaient être condamnées n'existe plus depuis 2016 et la loi appelée « loi abolitionniste de la prostitution ». Les personnes qui sont dans ce système de la prostitution sont des victimes d'un système violent, d'une exploitation, et elles doivent être protégées, accompagnées et non pas criminalisées. On a créé ce qu'on appelle les parcours de sortie de la prostitution (PSP), qui sont mis en place au niveau départemental. Les personnes qui sont dans le système de prostitution et qui en font la demande peuvent être accompagnées par des associations. Dans le cadre de cet accompagnement, il y a une aide financière, qui est très faible. Nous demandons qu'elle soit revalorisée au niveau du RSA ou du seuil de pauvreté. Cette revendication fait partie de celles de la loi intégrale qui sont également portées par la FSU. Dans le cadre de ces parcours de sortie, il existe une aide en accompagnement à l'accès au logement et à l'emploi. Pour celles qui n'ont pas de titre de séjour, nous avons gagné la délivrance d'un titre de séjour provisoire pour qu'elles puissent sortir de la précarité et avoir de véritables alternatives. La conception derrière tout ça, c'est de considérer que les personnes qui se retrouvent dans le système de la prostitution, ce sont des personnes qui n'ont pas le choix et qui sont exploitées, soit parce qu'elles ont une vulnérabilité économique extrême, soit parce qu'elles ont été victimes de traite des êtres humains. ■



La juriste Alyssa Ahrabare.

**« L'exploitation sexuelle n'est jamais un choix. Il y a toujours une forme de vulnérabilité qui est exploitée. »**